

Conseil d'administration du 27 juillet 2016
Précisions concernant la rémunération variable 2016 des dirigeants mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 27 juillet 2016, le Conseil d'administration a, sur recommandation du Comité des rémunérations, des nominations et du gouvernement d'entreprise, pris acte que, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF d'exprimer la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux en un pourcentage maximum de la partie fixe :

- la part variable de la rémunération de Monsieur Sébastien Bazin pour l'exercice 2016, qu'il a fixée lors de sa réunion du 11 décembre 2015 à un montant représentant entre 0 et 150% d'un montant de référence de 1250000 €, représente entre 0 et 197,36% de la rémunération fixe annuelle de Monsieur Bazin ;
- la part variable de la rémunération de Monsieur Sven Boinet pour l'exercice 2016, qu'il a fixée lors de sa réunion du 11 décembre 2015 à un montant représentant entre 0 et 150% d'un montant de référence de 600000 €, représente entre 0 et 150% de la rémunération fixe annuelle de Monsieur Boinet (au titre de son mandat et de son contrat de travail).